

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Crise économique du coronavirus : BGE Pays de la Loire s'engage auprès des travailleurs indépendants

Dans le contexte sanitaire actuel, les petites entreprises subissent de plein fouet le ralentissement ou pour certaines l'arrêt total d'activité.

Suite au confinement entamé depuis le 17 mars 2020, le réseau BGE en lien avec Le Ministère du Travail a missionné les BGE sur les territoires pour qu'elles apportent aide et conseils aux travailleurs indépendants les plus fragiles.

En Pays de la Loire, BGE se met donc **au service de ces entrepreneurs** pour les informer, les assister et les accompagner afin qu'ils puissent **sécuriser leur activité et mobiliser des aides**. Des conseillers dédiés aident gratuitement les dirigeants à :

- **Analyser** la situation et les besoins de chaque entrepreneur.
- **Décrypter** l'information sur les mesures d'urgences prévues par le gouvernement et les mettre en œuvre : négociation bancaire, suspension des mensualités d'emprunt, report pour le paiement des factures d'énergie, délais de paiement des cotisations sociales, demande de l'aide forfaitaire exceptionnelle de 1500€, arrêts de travail, activité partielle...
- **Réfléchir** à un repositionnement de l'activité quand c'est possible et préparer la sortie de crise : des services supplétifs peuvent-ils être mis en œuvre ? Quelle communication à court terme vers la clientèle et les autres parties prenantes ? Comment mettre à profit la période pour préparer l'après : communication, diversification ou repositionnement de l'offre ?

Au-delà de cet accompagnement individualisé, BGE Pays de la Loire anime des **ateliers en visio-conférence**, permettant aux chefs d'entreprise de s'informer mais aussi d'échanger sur leur situation, leurs expériences, et de s'entraider.

Enfin BGE Pays de la Loire reste également **disponible pour tous les porteurs de projet de création d'entreprise** qui voudraient mettre à profit cette période de confinement pour préparer leur projet de création d'entreprise. Là aussi, conseils individuels à distance et ateliers gratuits en mode visio-conférence sont proposés.

### Pour toutes les questions

**BGE Sarthe : 02 43 61 23 18**

**BGE Anjou Mayenne : 02 41 66 52 52**

**BGE Atlantique Vendée : 02 40 52 52 12**

→ **Service communication BGE Pays de la Loire** : Angélica Diaz

Téléphone 06.52.25.71.49 - 02.41.66.52.52

Mail : [angelica.diaz@bge-paysdelaloire.com](mailto:angelica.diaz@bge-paysdelaloire.com)

**BGE** : BGE Pays de la Loire, est un organisme de formation et de conseil. Nous accompagnons toutes celles et ceux qui souhaitent entreprendre. Dès l'idée de création, jusqu'au développement de leur TPE, nous apportons aux entrepreneurs : conseils, réseaux et compétences pour réussir leur entreprise !.

BGE Anjou Mayenne, BGE Atlantique Vendée et BGE Sarthe ont choisi de travailler ensemble et ont créé l'Union Régionale BGE des Pays de la Loire.

Notre site internet :

[www.bge-paysdelaloire.com](http://www.bge-paysdelaloire.com)

*BGE, à sa création il y a 40 ans le réseau s'appelait « Boutiques de Gestion ». Depuis 2010 nous nous appelons BGE, appui aux entrepreneurs. Si "BGE" n'est pas un acronyme il fait néanmoins le lien avec le nom historique.*



**ENTREPRENEURS, VOUS N'ÊTES PAS SEULS  
VOS **CONSEILLERS** ET TOUTE L'ÉQUIPE BGE  
SONT MOBILISÉS POUR VOUS !**



**BGE**  
Appui aux entrepreneurs